

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 N°SIREN: 508293677- APE: 7022Z

DEMANDE D'ADHESION

Société BBI

Secteur d'activité Informatique

Nom Ballesta
Prénoms Bernard
Fonction Consultant
Nationalité Français

Adresse 1, rue Horace Vernet

Code postal 78150

Ville Le Chesnay

Pays France

 Téléphone
 0688439432

 Portable
 688439432

e_mail bernard@ballesta.fr Intérêt pour le(s) actif(s) : xxxxxx xxxxxxxxx

COTISATION ANNUELLE

ENTREPRISES

Accès au Cercle des amis de l'Obsei	rvatoire 250 € HT (300€ TTC)	
(accès gratuit à nos événements et à l'Académie de l'Immatériel pour 1 an)		
☐ TPE et professions libérales	750 € HT (900 € TTC)	
De 20 à 250 salariés	2 000 € HT (2 400 € TTC)	
✓ Plus de 250 salariés	5 000 € HT (6 000 € TTC)	
CABINETS DE CONSEIL / AUDIT		
☐ TPE et professions libérales	1 000 € HT (1 200 € TTC)	
De 20 à 250 salariés	2 000 € HT (2 400 € TTC)	
De 250 à 5 000 salariés	5 000 € HT (6 000 € TTC)	
Plus de 5 000 salariés	9 000 € HT (10 800 € TTC)	

Siège social : Observatoire de l'Immatériel – INPI 15, rue des Minimes CS50001 - 92677 Courbevoie Cedex



UNIVERSITES / ECOLES / CENTRES DE RECHERCHE

Accès au Cercle des amis de l'Observatoire	9 250 € HT (300 € TTC)	
(accès gratuit à nos événements et à l'Académie de l'Immatériel pour 1 an)		
Autres	2 000 € HT (2 400 € TTC)	
ASSOCIATIONS		
Associations	250 € HT (300 € TTC)	
ADMINISTRATIONS / ORGANISMES PUBLICS		
Moins de 20 salariés	1 000 € HT (1 200 € TTC)	
De 20 à 250 salariés	2 000 € HT (2 400 € TTC)	
De 250 à 5 000 salariés	5 000 € HT (6 000 € TTC)	
Plus de 5 000 salariés	9 000 € HT (10 800 € TTC)	
BIENFAITEURS		
Bienfaiteurs	> 10 000 € HT (12 000 € TTC)	
PERSONNES PHYSIQUES		
Etudiants (1)	50 € HT (60 € TTC)	
Personne physique, à titre personnel	250 € HT (300 € TTC)	

Cocher la case correspondant à la nature de votre cotisation

(1) Fournir copie carte étudiant



PROCEDURE D'ADHESION

Le formulaire d'adhésion doit être adressé par courrier à l'adresse suivante :

Observatoire de l'Immatériel C/O INPI 15 rue des Minimes CS 50001 - 92677 Courbevoie Cedex

Le Bureau de L'Observatoire de l'Immatériel statuera sur votre demande d'adhésion et sa décision vous sera notifiée par email.

L'adhésion se fait pour une année civile (du 1er janvier au 31 décembre). Elle est renouvelable d'une année sur l'autre par tacite reconduction, sauf dénonciation avec préavis de 30 jours par lettre recommandée A/R à l'adresse ci-dessus.

Formulaire d'adhésion pour l'année civile 2016

Fait à Paris, le 14 mars 2016

Nom, prénom, qualité du signataire et nom de l'entreprise adhérente et signature Ou Nom, prénom de la personne physique adhérente et signature (mention "lu et approuvé, bon pour adhésion")

Lu et approuvé, bon pour adhésion